

1^{ère} inscription

renouvellement

NOM :	Prénom :	Photo
Date de Naissance :	Nationalité :	
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Tél. mobile	Courriel :	

CERTIFICAT MEDICAL ou ATTESTATION (cocher les cases concernées)

- je prends une licence pour la 1^{ère} fois : je fournis un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron ou du sport. La mention « aviron EN COMPETITION » sur le certificat médical est requise pour participer à des compétitions ou à des randonnées.
- je renouvelle mon adhésion et mon certificat médical a plus de 3 ans : je fournis un nouveau certificat médical.
- je renouvelle mon adhésion et mon certificat médical compétition a moins de 3 ans :
- j'ai renseigné le **questionnaire de santé QS-Sport (voir document au verso)** et j'ai répondu **NON** à toutes les questions
 - j'ai répondu **OUI** à au moins une question du Questionnaire de santé, je fournis un **nouveau certificat médical**.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (cocher les cases concernées)

- je choisis l'**ASSURANCE complémentaire facultative** (voir la feuille d'information de la F.F.A), au tarif de 11,19€
- pour les majeurs je sais nager 25 mètres et m'immerger :
- pour les mineurs, **je fournis un certificat de natation de 25 m** ou j'atteste sur l'honneur que mon fils ou ma fille sait nager et s'immerger.
- EN CAS D'ACCIDENT**, j'autorise les responsables du CNS à prendre toutes les mesures médicales d'urgence.
- DROIT A L'IMAGE** : les adhérents peuvent être photographiés ou filmés. J'accepte la diffusion dans le cadre des activités de l'association de photographies et de films sur lesquels je peux être reconnu (e) s
- BENEVOLAT** : je peux mettre à disposition de l'association les compétences suivantes :
- STATUTS – REGLEMENT INTERIEUR** : j'ai lu la note d'information jointe à la fiche d'inscription et j'ai pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association (consultables sur le site internet du CNS – cnsoisy.fr)

J'atteste l'exactitude des informations fournies, j'accepte les statuts et le règlement intérieur et je demande mon adhésion.

A Soisy le :

Signature :

Pour les mineurs signature du représentant légal

Paiement par : (cocher les cases concernées)

Le virement bancaire est le moyen de paiement préféré du trésorier

Virement bancaire

IBAN : FR42 2004 1000 0123 0464 0Z02 001

BIC : PSSTFRPPPAR

Coupons sport

Chèque à l'ordre du CNS. Nombre de chèques :

Espèce

Je demande une **Attestation d'inscription** (après paiement)

REGLEMENT INTERIEUR

1-Le Club est ouvert lorsque l'encadrement est présent et l'autorise, en général*, le samedi et dimanche à partir de 8H30 pour les confirmés, et de 10H45 à 12H30, pour les débutants.

**le club peut exceptionnellement être fermé lors de déplacement en compétitions à l'extérieur. (Affichage au club)*

2 - Les sorties sont suspendues, en cas de : crue ; de conditions météorologiques défavorables (vent fort, bassin agité, orage, brouillard ou brume) observées ou annoncées ; la nuit et à moins d'une heure du coucher du soleil.

3 - Lorsque le club est ouvert, le bateau assurant la sécurité sur l'eau doit être prêt à intervenir, équipé de ses appareils : nourrice pleine, moteur installé avec son coupe-circuit, et équipé d'une paire de rames, 5 gilets de sauvetage, 1 écope reliée par un bout au bateau, 1 ancre, 1 chaîne de 5m et 1 corde de 20m fixée à l'étrave, 2 amarres de 5m au moins, 1 gaffe, 1 bouée couronne approuvée, 1 boîte de secours.

4 - Les pratiquants inexpérimentés et les mineurs ne doivent pas sortir en bateau sans responsable.

5 - Les usagers doivent s'inscrire sur le carnet de sortie, avant de quitter le ponton en précisant bien leur nom, l'identification du bateau utilisé, l'heure et la durée prévue de la sortie.

Après leur sortie, les rameurs inscriront l'heure de retour et les avaries éventuelles rencontrées.

6 - Ne jamais laisser un bateau à quai sans surveillance.

7 - Il appartient aux utilisateurs de ranger les bateaux et les pelles à l'emplacement attribué à ceux-ci, après nettoyage, sauf si quelqu'un d'autre en prend la responsabilité tout de suite.

8 - Les bateaux seront traités avec soin, les usagers devront signaler tout de suite par écrit sur le carnet de sortie s'il y a eu un incident ou une avarie pour permettre l'intervention d'une personne compétente avant la sortie suivante.

9- En cas d'avarie, son responsable devra en assumer la charge et faire en sorte que la réparation, selon ses compétences, soit effectué rapidement.

10 - L'entretien de Club est l'affaire de tous, tout membre du Club peut être sollicité pour aider à l'entretien des bateaux et des locaux lors des journées « travaux ».

11 - La bonne entente du Club doit passer par le respect des deux créneaux horaires en restant fair-play lors des divers appointements.

12 - Tout nouvel inscrit devra fournir 1 certificat médical de non contre-indication à la « pratique de l'aviron » en compétition ou non. Pour tous adhérents, le certificat est valable 3 ans consécutifs. Les années intermédiaires, lors de son inscription, chaque adhérent fournira l'attestation « questionnaire de santé QS-SPORT », dûment complété après avoir rempli le cerfa n°15699*01, qu'il gardera en sa possession. (Disponible sur le site cnsoisy.fr, rubrique « informations pratiques »)

13 - Les rameurs reconnus autonomes par le bureau et désirant sortir librement disposeront d'une clé du club à condition de s'engager à respecter le présent règlement, le code de la navigation ainsi que le règlement de sécurité FFSA affichés et à prendre connaissance des risques et spécificités du bassin. (Tableau du plan d'eau). Il est rappelé que le rameur autonome est responsable du matériel qu'il utilise et de sa propre sécurité, il ne doit pas surestimer ses capacités.

14 - Le parking des bateaux privés est strictement réservé aux membres actifs à jour de leur cotisation.

15- L'utilisation des bateaux de compétition (*liste affichée dans local rames*) est réservée aux compétiteurs. Les bénévoles méritants (participations régulières et spontanées aux travaux d'entretien du club) ont accès également à ces bateaux dans la mesure où cela ne gêne pas l'entraînement. Les autres rameurs ne peuvent les emprunter que sur demande auprès du Président ou du Vice-président

16 - Afin de connaître le niveau de chaque rameur, le club organise tous les ans, en juin, une journée dite « Brevets » reconnus par FFA. Il est fortement recommandé à tous les adhérents d'y participer.

01/09/2018

Anne Baulier
Présidente